

Appel à candidatures relatif à la mission de coordination départementale des Relais de la Petite Enfance (RPE)

Contexte

Les Relais de la Petite Enfance (RPE) anciennement dénommés Relais Assistants Maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les RPE apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les RPE ont été initiés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) en 1989 afin d'améliorer qualitativement l'accueil au domicile des assistants maternels. L'objectif était d'accompagner le mode d'accueil le plus utilisé par les familles en complément des prestations légales déjà versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF). En 2005, l'existence et les missions des RAM ont été reconnues par le législateur et codifiées à l'article L. 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Depuis leur création, les RPE sont devenus des services de référence tant pour les parents que pour les professionnels. Ils se sont particulièrement bien implantés dans le paysage institutionnel du secteur de la petite enfance. Les communes en sont les principaux gestionnaires.

Pour redynamiser l'offre d'accueil, la présente COG (2023/2027) s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du **service public de la petite enfance**. Premiers financeurs du secteur, les Caf sont les soutiens et interlocuteurs privilégiés des gestionnaires, professionnels de l'accueil individuel et autorités locales compétentes. Dans ce cadre, l'ambition de la branche Famille est d'agir sur les principales fonctions constitutives du service public que le Gouvernement propose de construire.

La Caf s'investit pleinement dans la mise en œuvre du service public de la petite enfance au profit des enfants et des parents.

Dans ce cadre, en matière d'information et d'accompagnement des familles, la Caf s'engage à :

- Généraliser le parcours « arrivée de l'enfant » en coopération avec la caisse primaire d'assurance maladie ;
- **Accompagner la montée en charge des relais petite enfance** dans le but de proposer une information complète à tous les parents ainsi qu'une offre d'accompagnement à ceux qui en ont besoin, et développer leur maillage conformément à la cible qui sera fixée,
- Promouvoir le site Monenfant.fr et ses futures évolutions.

Objectif de l'appel à candidature

Nous souhaitons mettre en place, à titre expérimental, **une mission de coordination départementale des RPE**, visant à renforcer les compétences des animateurs et le service rendu aux familles.

Le coordonnateur a pour mission de garantir la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RPE sur le territoire. Ainsi, il contribue à la qualité de l'accueil offert aux professionnels de la petite enfance et aux familles.

Il peut, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales, contribuer au développement de nouveaux RPE sur les territoires insuffisamment couverts.

Cet appel à candidatures vise à créer une fonction de coordination du réseau des RPE à hauteur de **0.50** Equivalent Temps Plein à compter du **01/01/2024**.

Les structures éligibles à cet appel à candidatures sont les associations ou les collectivités locales relevant du champ de compétence de la branche Famille.

Missions du coordonnateur du réseau départemental des RPE

Le coordonnateur-animateur du réseau des RPE est un acteur essentiel pour le maintien et le déploiement de la dynamique départementale des animateurs de ces structures. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Recueillir les besoins des animateurs constituant le réseau,
- ✓ Favoriser les échanges à échéances régulières autour des **pratiques professionnelles**, contribuer à la professionnalisation des animateurs,
- ✓ Promouvoir l'offre de **formation** proposée aux assistantes maternelles et animatrices de RPE en collaboration avec le Conseil Départemental, consolider l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel et leurs pratiques, notamment l'appropriation des principes de la Charte d'accueil du jeune enfant,
- ✓ **Valoriser les métiers** de l'accueil individuel, les missions des RPE, accompagner les animatrices sur les missions nouvelles du futur référentiel RPE, et consolider le réseau départemental (territoire non couvert)
- ✓ **Favoriser les échanges** entre les différents acteurs de la petite enfance du département, accompagner les territoires dans la mise en place du **Service Public de la Petite Enfance**,
- ✓ Faciliter la mise en relation entre les parents et les modes d'accueil, éclairer le choix des familles par la promotion du site public « **monenfant.fr** »,
- ✓ Assurer le rôle de référent et de coordination des **MAM** sur le département de Vaucluse
- ✓ Produire un bilan annuel de l'activité du réseau en collaboration avec les RPE et le référent départemental petite enfance de la CAF,

Compétences attendues

Le coordonnateur-animateur du réseau départemental présente une expérience professionnelle d'accueillant d'animateur Relais Petite Enfance, de coordonnateur d'un Contrat Enfance Jeunesse, ou de direction d'une structure petite enfance.

Le financement de la mission de coordination départementale des RPE

La CAF assure le financement annuel de la mission de coordination et d'animation du réseau à compter du 01/01/2024, celui-ci s'élève à 25 000 € pour 0.50 Equivalent Temps Plein, ainsi qu'un financement annuel prévu pour l'organisation de la journée action-recherche-formation dans la limite de 1.500 €.

Durée de la mission et conventionnement liant la CAF et la structure participante

Une convention définit les modalités de mise en œuvre de la mission de coordination et d'animation et précise les règles contractuelles régissant les relations entre la CAF et la structure porteuse ainsi que les modalités de financement.

La première convention est signée pour une durée d'un an, soit du 01/01/2024 au 31/12/2024 .

Sous réserve de production d'un bilan annuel d'activité, le renouvellement de la convention sera examiné par la CAF de Vaucluse au plus tard le 30/11/2024.

L'évaluation de l'action

L'évaluation annuelle de la mission permettra de mesurer l'impact des actions menées auprès des RPE Celle-ci sera réalisée conjointement par le coordonnateur et la CAF de Vaucluse.